Image not found or type unknown

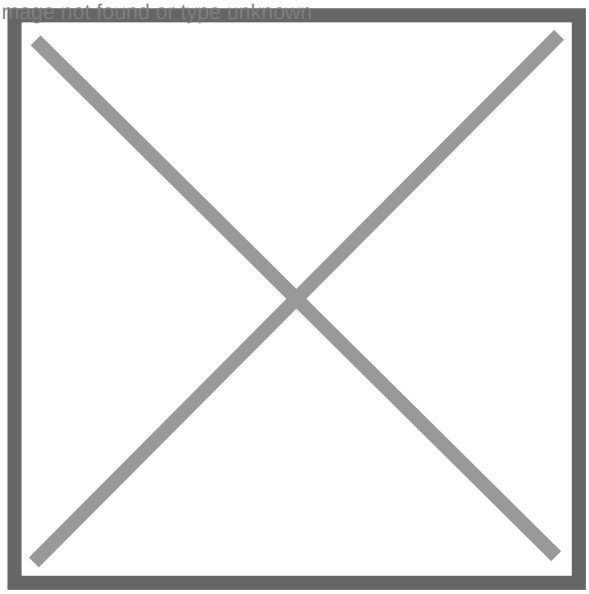

Harcèlement d'huissier, maître Vennin.

Par **Raypat11**, le **21/11/2014** à **09:21**

Je m'appele Patrice, je suis harcelé par cet huissier, qui me menace de venir saisir chez moi mes meubles et autres, au sujet d'une dette que je dois à une maison de crédit, depuis plus de six ans.rnIls ont repris un dossier banque de France, vieux de six ans, et m'oblige à payer la somme de 12789,98 euros, alors que celui-ci avait été cloturé car étant au chômage depuis plus de 5 ans et ne percevant que 400 euros pour vivre, je ne pouvais l'assumé.rnPeut-il intervenir dans le 11 (L'AUDE), alors qu'il est dans le 37 (LIGUEIL).rnJe suis papa de quatre enfants, ma femme ne perçois que 500 euros, en temps qu'aide ménagère.rnComment puis-je m'en sortir, car la saisie doit se faire entre le 24/11/2014 et le 31/11/2014, par un de ces confrères qui se situe sur Carcassonne.rnBonjour pour les fêtes, si l'on me saisie, ma télé, et les meubles....rnBien à vous, cordialement votre, et espérant que vous puissiez me trouvez un quelconque article ou autre qui empêcherait cette saisie.rnMerci encore, cela est URGENT...

Par **moisse**, le **21/11/2014** à **09:54**

Bonjour,rnJe ne suis pas spécialiste des plans de surendettement, mais :rn[citation] alors que celui-ci avait été cloturé[/citation]rnCette indication n'a pas vraiment de sens.rnIl faut indiquer sur quoi a débouché le plan de la BDF, les dettes ne peuvent être annulées que dans le cadre d'une procédure de rétablissement personnel.

Par **Raypat11**, le **21/11/2014** à **13:59**

Moisse, merci de votre réponse, mais mon dossier BDF a été fermé, car une fois que je leur ai

remis le dossier qu'il me demandait, avec tous les documents qu'il avait besoin, venant de ma part, ils en ont concluent que nos ne suffisait pas pour pouvoir payer le dossier de la BDF.rnMais je ne pensais pas, que l'on pouvait reprendre un dossier de surendettement, après autant de temps (6 ans).rnMerci à vous, connaissez-vous quelqu'un qui s'y connaisse en dossier de surendettement, merci..

Par **moisse**, le **21/11/2014** à **18:42**

J'en connais assez pour savoir que la BDF vous notifie une décision.rnDire que le dossier a été fermé ne rime à rien. Vous reprenez la notification et reproduisez ici les termes exactes, je suppose qu'il s'agit d'une procédure de rétablissement personnel avec fichage BDF, mais seul vous, pouvez le confirmer.

Par **alterego**, le **21/11/2014** à **20:09**

Bonjour,rnrnCet huissier semblerait s'être fait une spécialité de ce type de dossier. Même chez les huissiers, il y a quelques malhonnêtes et quelques farfelus. Très rares il est vrai.rnrnNon, il n'a pas compétence à intervenir dans l'Aude, ne faites pas ou déposer plainte auprès du Procureur de la République en dénonçant ses agissements.rnrnCordialement

Par **Raypat11**, le **21/11/2014** à **20:20**

Que dois je faire, donc? Faire un dépôt de plainte à la gendarmerie, pour qu'il le transmette au procureur de la République?rnEst-ce que en faisant ça, cela bloquera la saisie qu'ils veulent faire chez moi?rnMerci encore, à plus tard...rnCordialement.

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés